

Dernière mise à jour : 28/01/2019
Métier: Métiers du sport | Judo
Diplôme: CQP Judo
Niveau de qualification: V
Numéro de fiche: 20



Objectifs

Obtenir une première qualification professionnelle permettant **d'animer contre rémunération** la discipline judo jujitsu **sous la supervision du titulaire d'un diplôme de Niveau IV ou supérieur.**



Conditions d'accès

- Être titulaire du grade de **ceinture noire 2ème dan judo jujitsu** (possibilité d'inscription à la formation pour les 1er Dan, mais le 2ème Dan sera obligatoire à la date de l'examen final)
- Être âgé(e) de **18 ans** au moins à la date de l'examen
- Être titulaire de l'Attestation de Prévention et **Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)**.
- Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du Judo Jujitsu datant de moins de trois mois
- Réussir les épreuves de sélection
- Avoir un plan de financement finalisé, au plus tard le 1er jour de la formation



Modalités d'inscription

Clôture des inscriptions : 14 Septembre 2018

Le dossier d'inscription est disponible en cliquant sur le lien ci-dessous (auprès de la ligue de Bretagne°)

<http://www.judo-bretagne.bzh/formations-2/cqp-mam/>



Sélection

Tests de sélection : septembre 2018 au Dojo Régional d'Angers

L'épreuve est composée :

- d'un entretien de 15 minutes, à partir d'un document écrit relatant l'expérience du candidat dans la mention, d'un C.V. et d'une lettre de motivation.
- Kakari-Geiko (2 x 2 minutes Uke et Tori avec des partenaires différents) en Tachi-Waza et Ne- Waza.
- de 3 randori de 4 minutes avec des partenaires différents (2 debout et 1 au sol).

Déroulement de la formation

Dates de la formation : d'octobre 2018 à juin 2019

C'est une formation de :

- 210 h en centre (4 x 5 jours/ vacances scolaires au Dojo régional d'Angers)
- 40 h en stage pratique dans une association agréée
- 35 h en mention complémentaire (arbitrage, handicap...)
- 15 h en e-learning (internet) FFJDA

Epreuves de certification : mai 2019 (rattrapage : juin 2019)

La formation se compose de 3 unités capitalisables (UC).

Chacune des UC doit être acquise.

- UC 1 : Etre capable de participer au fonctionnement de la structure
- UC 2 : Etre capable de mettre en oeuvre un projet d'enseignement dans sa mention
- UC 3 : Etre capable de concevoir un projet d'enseignement

CERTIFICATION CQP 2018 les 23 et 24 mai 2018

Vous pouvez télécharger le dossier d'inscription pour l'examen du CQP [ici](#) ou le retirer au secrétariat

Coûts et financement

Coût de base heures/stagiaires en centre de formation* :

- Salariés : 12 €/h pris en charge par les OPCA (UNIFORMATION)
- 7 €/h pour les stagiaires non aidés
- 6 €/h pour les étudiants

Frais d'inscription : **30 €**

Frais de sélection : **50 €**

Frais d'examen final : **100 €**

** tarif susceptible de modification*

Informations complémentaires

Des aides à la formation sont possibles en fonction du statut du candidat. Selon la nature de l'aide demandée, des démarches spécifiques sont à mener par le candidat et/ou par l'employeur auprès des organismes concernés.

Aides possibles à la formation pour les demandeurs d'emploi :

- Pôle Emploi ou Mission Locale : la demande se fait auprès d'un conseiller.
- Conseil Régional : la demande se fait auprès du Service formation professionnelle ([AIFL](#)).

Pour les candidats d'autres régions, il existe des dispositifs similaires dans la plupart des régions. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre conseiller Pôle Emploi ou Mission Locale.

Aides possibles à la formation pour les salariés

UNIFORMATION :

- financement possible par le plan de formation, décidé par l'employeur qui assume le coût de la formation et le salaire (formation pouvant être en dehors du champ d'activité du candidat),
- financement possible par la professionnalisation, l'employeur faisant la demande auprès de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (formation devant être dans le champ d'activité du candidat).

FONGECIF :

- financement concernant des formations qui sont dans un champ d'activité autre que celui de l'entreprise, le candidat doit solliciter son employeur et obtenir son accord.

En savoir +

////// **Contact**

Coordinateurs de la formation :

Rodolphe CERISIER, tél : 06.29.56.55.71 email :

rodolphe.cerisier@creps-pdl.sports.gouv.fr

Frank VUILLEMINÉY, CTR Judo à la Ligue des Pays de la Loire

tél : 02.41.73.32.55 email : frank.vuilleminey@orange.fr

Secrétariat administratif :

Nathalie MADEC, tél : 02.28.23.69.76, nathalie.madec@creps-pdl.sports.gouv.fr